

Compte rendu de la séance du Conseil municipal

Du 8 juin 2021

Présents : Mmes Claire DELANDE, Denise BARGUES, Ginette MONTBERTRAND, Marie France BIRET, Lucette VAN GASSE, Elodie LYS AUILLANS, Eric BEGUEY, Stéphan BUCHET, Maxime DALES et Francis VAN GASSE

Absents : Jacques CHAPUIS **Excusés** : Anthony DOS SANTOS, Sébastien LENIERE

Procurations : Cédric CLARET ayant donné procuration à Maxime DALES

Secrétaire(s) de la séance : Marie France BIRET

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Maire demande à l'Assemblée si elle accepte le rattachement de deux délibérations à la séance de ce jour. Le Conseil ayant répondu favorablement, les deux délibérations sont abordées.

◆ : Ciné belle étoile 2021 : Autorisation donnée au Comité d'animation de candidater

Dans le cadre de sa compétence la communauté de communes Cauvaldor a lancé l'appel à candidature « Ciné Belle Etoile » à destination des mairies du territoire. Le but étant de contribuer à la mise en place d'une programmation cinématographique de plein air, gratuite, ouverte à tous. Les candidatures peuvent être portées par les communes ou les comités des fêtes ou autres associations avec délibération de la mairie. Le coût d'une séance plein air est de 1 200€. Dans le cas où la candidature est retenue, la communauté de communes s'engage à financer 60% du coût de la séance soit 700 €. Le Comité d'animation devra s'acquitter des 500 € restants.

Madame le Maire informe l'assemblée que l'association "Comité d'animation de Gagnac", représentée par son Président Frédéric Mauret, souhaite candidater pour l'édition 2021 Ciné Belle Etoile. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents autorise l'association à candidater à l'opération Ciné Belle Etoile 2021 pour la commune de Gagnac-sur-Cère.

◆ : Sollicitation d'une subvention au titre du FAST : Acquisition et conservation de la " maison de la Place "

Le Maire rappelle la décision prise en Conseil municipal d'acquérir le bâtiment situé dans le Bourg de Gagnac, dénommé par le CAUE "la maison de la Place" afin de réhabiliter ce bâtiment de caractère. Une aide financière

au titre du fonds d'aide pour les solidarités territoriales peut être sollicitée afin de pouvoir acquérir cette maison et refaire la toiture pour la mettre hors d'eau et assurer sa conservation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide cette proposition et sollicite le Département au titre du FAST pour aider au financement de ce projet.

Ordre du jour :

1 – Approbation du projet Pacte de gouvernance de la Communauté de Communes Causse et Vallée de la Dordogne,

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes Causse et Vallée de la Dordogne en date du 14 septembre 2020 portant décision de l'élaboration d'un Pacte de gouvernance entre les communes et la Communauté de communes ;

Le conseil municipal, ouï l'exposé de son Maire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'approuver le projet de Pacte de gouvernance de la Communauté de communes Causse et Vallée de la Dordogne.

2 – Délibération modificative de crédits : Régularisation concernant les attributions de compensation communautaire pour la compétence voirie suite à une erreur matérielle de leur part.

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021 sont insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

022	Dépenses imprévues	-5500.00	
739211	Attributions de compensation : voirie	5500.00	

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, valide cette proposition.

3 – Lancer la commande d'acquisition de toilettes sèches pour l'aire de jeux communale,

Le Conseil valide la proposition de mise en place de toilettes sèches à proximité des ateliers. Il sera organisé une fermeture la nuit comme pour les

toilettes publiques situées sous la salle des fêtes afin d'éviter tout acte de vandalisme.

4 – Demande d'un fonds de concours pour la restauration de la toiture de la chapelle auprès de CAUVALDOR,

Le Maire fait part au Conseil municipal de la nécessité de refaire la toiture du clocheton de la chapelle de la Bessonnie située dans le cimetière de Gagnac-sur-Cère. La charpente et les murs du clocheton eux aussi fragilisés doivent être renforcés en respectant le caractère architectural de la bâtisse. Il est possible de solliciter l'intercommunalité afin de bénéficier d'un fonds de concours pour aider au financement de ce projet aux taux de 20 %.

A ce jour, le financement est demandé sur la réfection des murs et de la toiture selon les devis pour un montant HT de : 48 157 euros.

Financement du projet :

Fonds de concours : 9 631 euros, Fonds de soutien au patrimoine : 5 000 euros, FAST : sollicité : 4 816 euros, Emprunt : 28 710 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide cette proposition et approuve le plan de financement.

5 – Extension réseau d'assainissement collectif du secteur Tourte, Lavergne en direction Laval de Cère : Avenant à la précédente convention de Maîtrise d'œuvre, nouvelle convention et demande de subvention auprès de l'Agence de bassin,

Marché de maîtrise d'œuvre : Extension I Tourte : avenant n°1

Le Maire fait part au Conseil de la modification du tracé du réseau d'assainissement de la phase 2 du secteur de Tourte : passage dans un chemin public plutôt que sur une parcelle privée.

Le Marché de maîtrise d'œuvre a été validé par délibération du 4 juin 2019, il convient de prendre un avenant car cette modification entraîne des coûts supplémentaires. Le nouveau montant estimatif des travaux pour l'extension vers Tourte est de 34 996 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil valide cette proposition et autorise le Maire à signer l'avenant annexé à la présente délibération.

Marché de maîtrise d'œuvre : Extension II Direction Laval de Cère

Le Maire informe le Conseil que suite à la décision de faire estimer le coût des travaux pour couvrir des habitations supplémentaires en assainissement collectif sur le secteur de Tourte et plus précisément en direction de Laval de Cère, il convient de désigner un bureau d'Etudes.

Le bureau d'études DEJANTE eau et environnement - Quercy, consulté, nous propose une mission de maîtrise d'oeuvre pour un forfait de rémunération sur la base de 8 %, identique au précédent marché. Le coût prévisionnel de cette extension qui ne pourra pas se faire en gravitaire s'élève à 43 000 €. Une délibération modificative de crédit est nécessaire pour réajuster cette opération en partie programmée au budget primitif.

Il est proposé au Conseil de solliciter l'Agence de bassin pour une aide au financement de cette dernière tranche sur ce secteur sensible car les rejets actuels par ruissellement peuvent atteindre la rivière.

6 – Assainissement : Délibération modificative de crédits pour changement de deux pompes immergées,

Dernièrement le système de pompage de la station de relevage du Bourg est tombé en panne, le changement de la pompe avait été prévu car dépanné une première fois ; la défektivité du système était avérée. Il est proposé de mettre en place une pompe en secours pour préserver celle qui vient d'être renouvelée car fortement sollicitée. Il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

2158 - 130	Installations techniques.	4000.00	
1641 - 130	Emprunts en euros		4000.00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

7 – Location de la salle des fêtes et salle des Barris avec un nouveau tarif, signature d'une convention pour occupation payante par une personne privée pour donner des cours de yoga,

Modification des tarifs de location concernant l'utilisation de la salle des fêtes.

Le Maire fait part au Conseil municipal de la nécessité de modifier les tarifs de location de la salle des fêtes suite au renouvellement du mobilier (10 tables + un charriot) tout en précisant que les tarifs actuels datent de 2006.

La location s'entend pour l'ensemble salle des fêtes et salle de réserve, elle s'étend sur deux journées, de la veille de la location au lendemain matin (du vendredi après-midi au lundi matin pour les week-end).

Les tarifs de location proposés sont validés par le Conseil : voici le détail

- Pour les jeunes de moins de 18 ans domiciliés à Gagnac : 20 euros avec un chèque caution de 500 euros, pour la salle des fêtes.

- Pour les jeunes de moins de 18 ans domiciliés à Gagnac qui réservent la soirée dans la salle des barris, le tarif est également de 20 euros avec un chèque de caution de 300 euros.

- Pour les habitants de la commune de Gagnac : le tarif est de 100 euros avec un chèque caution de 500 euros, pour la salle des fêtes.

- Pour les personnes extérieures à la commune : le tarif est de 300 euros avec un chèque caution de 500 euros, pour la salle des fêtes.

Le chèque caution sera restitué une semaine après le retour des clés et visa de l'état des lieux, sauf si des dommages sont constatés.

La location est gratuite pour les Associations déclarées de la commune ou ayant la commune de Gagnac dans leur champ d'activité.

La nouvelle tarification est applicable à dater du 1er août 2021 sauf réservations déjà effectuées jusqu'au 31 décembre 2021 à l'ancien tarif.

Convention pour occupation payante par une personne privée pour donner des cours de yoga.

Le Maire informe le Conseil d'une demande de location temporaire d'une salle communale par un privé qui souhaite donner des cours de YOGA.

Il est proposé au Conseil de mettre à disposition la salle des Barris, située dans l'immeuble Molinié au 1er étage pour la pratique d'un cours de yoga deux séances par semaine à raison de 40 euros mensuels pour les mois de juin et juillet. Le Conseil, après délibération, autorise le Maire à signer la convention.

8 – Désignation d'un référent « ambroisie » et d'un référent « moustique tigre » pour le territoire de la commune à la demande de l'Agence Régionale de Santé,

Le Maire informe le Conseil que l'Agence Régionale de Santé a demandé la désignation d'un référent concernant deux espèces exotiques envahissantes : le moustique tigre et l'ambroisie.

Ce référent pourra être en contact avec les acteurs de la prévention et recevoir des informations, il sera une personne ressource pour la commune. Monsieur Pascal AUILLANS est volontaire, sa désignation est proposée au Conseil municipal.

Après délibération, le Conseil valide cette proposition et autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

9 - Organisation des scrutins des 20 et 21 juin prochains .

L'organisation des deux scrutins simultanés pour les élections départementales et régionales demande une présence accrue des élus. Des tableaux leurs sont proposés impliquant une amplitude horaire prolongée.

10 – Questions diverses

Il est fait état par des élus de la commune de nuisances sonores répétitives y compris le week-end dans le Bourg de la commune. Egalement au Port, des stationnements gênants envahissent les trottoirs et même l'abri bus réservé aux enfants. Les élus restent vigilants pour que ces incivilités ne se renouvellent pas.

Il est rappelé aux administrés de toute la commune, hameaux compris, que des règles sont à respecter, tant pour l'utilisation et le stationnement de véhicules et d'engins à moteur bruyants (tondeuses, quads..) que pour la possession d'animaux domestiques (chats, chiens et ânes).

La quiétude de notre village passe par le respect de ces règles et par un minimum de sens civique et du respect de l'autre. Certes l'isolement provoqué par ces périodes de confinement a amplifié les réactions excessives de certains et il est fort regrettable d'en arriver à solliciter l'intervention des forces de l'ordre dans un village comme le nôtre où ce n'est pas l'espace qui manque et où notre qualité de vie est enviée par beaucoup de citadins.

Le Maire tient à remercier l'équipe municipale qui a participé activement au fleurissement de la commune, initiative qui tend à rendre notre village attractif et agréable. Si certains remarquent que nos fleurs ont soif, toute

bonne volonté pour leur apporter un peu d'eau sera la bienvenue, surtout en périodes de fortes chaleurs.

Elle tient également à préciser que les épisodes pluvieux répétitifs suite aux fortes chaleurs de printemps et l'utilisation règlementée des désherbants naturels et non chimiques ont provoqué la poussée excessive des végétaux et de l'herbe en particulier sur les bords des routes. Les agents municipaux font leur possible mais les 32 kms de voirie à couvrir leur prennent beaucoup de temps ; il est rappelé que dans certaines communes, il n'y a qu'un seul passage par an et certaines parties où la visibilité ne gêne pas la circulation demeurent enherbées. La situation sera étudiée pour les années à venir.

Le Maire informe également le Conseil d'une rencontre récente qu'elle a eu avec les représentants des sociétés de chasse et les élus des communes voisines. Un projet de créer une maison commune pour les chasseurs et autres activités serait à réfléchir. Le Conseil municipal de Gagnac souhaite que le projet leur soit présenté lors du prochain Conseil afin d'en débattre librement.

Clôture de la séance à 22 heures.



Le Maire

Claire DELANDE



